

## **Conseil Municipal du 24/02/0217**

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU de la commune, et tiré le bilan de la concertation.

Ce projet est consultable en mairie et sur le site de la commune ; il est communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, aux communes limitrophes et à la CCCE.

Ce projet tient compte de certaines des remarques émises lors de la réunion publique du 15 décembre 2016.

Les services ont 3 mois pour donner leur avis et la commune peut dès lors contacter le Tribunal Administratif pour désigner un commissaire enquêteur. L'enquête publique pourra alors démarrer et durera au minimum un mois.

Les élus se sont également opposés au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes.

Ils ont autorisé le maire à verser la participation de la commune au SIVU de la Boler, soit une somme de 1298€.

La participation au périscolaire de Gavisse, soit 3550€ pour 2015, et le versement de la première tranche de la subvention aux Catt'Mômes, soit 4218€ ont également été accordés.

Le rapport des vérifications périodiques des équipements sportifs et d'aire de jeux près du foyer a été examiné. Ces équipements sont autorisés à fonctionner moyennant quelques aménagements de sécurité.

Les pistes d'amélioration du chauffage du logement communal à l'ancienne école de Beyren ont été proposés par mesure d'économie. Il est question de renforcer l'isolation et d'abandonner le fioul.